

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU MERCREDI 26 MARS 2025**

**SALLE DE CONSEIL
DU PAYS DES SOURCES**

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace-Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme-Valorisation du territoire</i> » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	M. SWYNGHEDAUF
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	P. PEYR.

Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C PIECHON R, MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), AURIBAUT S, ETIENNE Ph, CARPENTIER M, ODERMATT F, LEROY M, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J .C, GUIBERT M, FORGET D, FLON Y (remplacé par DUBE T), RAABE D, MAROT L, LEROUX S, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B, PINEL G, LUISIN A, GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, FILLON F (remplacé par DOARÉ H), DE PAUW M, GOMEZ F, CAIVANO-TELLIER L, DÉSIRA A.M.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs BIBAUT A, CARDON C (a donné pouvoir à MAHET R), LITTY P (a donné pouvoir à GUIBERT M), VALOIS D, DELACHAMBRE P, HUCHER V, LACROIX T (a donné pouvoir à PINSSON MC), THIEBAUT J (a donné pouvoir à LEROUX S), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A), HIBON J.L (a donné pouvoir à GOMEZ F), CREPIN J (a donné pouvoir à DÉSIRA AM).

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, FANTON S, KNAUSS J.P, LEONARD J.P, PILLOT S, BLANCHARD M, COLOMBATTO F, VINCENT A, BARBET A.

Services Administratifs,

M. HAUDIQUET : Directeur Général
Mme WIPLIÉ : Assistante de Direction
Mlle BERNAVILLE : Chargée d'accueil

Madame Camille MARTEAU est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 61

Quorum : 32

Nombre de membres présents : 40 + 7 pouvoirs

Nombre de membres votants : 46

Madame Camille MARTEAU est désignée secrétaire de séance. Madame Camille MARTEAU procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, Monsieur MAHET ouvre la séance à 18 H 30.

ORDRE DU JOUR

Habitat :

- 1- Convention ADIL-PAYS DES SOURCES

Services à la population :

- 2- Validation du Plan d'Action régional de la Mobilité Solidaire (PAMS)

Environnement :

- 3- Modification des statuts du SMOA

Voirie :

- 4- Programmation Voirie 2025

Administration générale :

- 5- Avenant CRTE
- 6- Rapports égalité Hommes-Femmes 2024 du personnel

Finances :

- 7- Approbation du compte de gestion 2024 du budget **Principal**, du budget annexe **BIL**, du budget annexe **ZA** et du budget annexe **SPANC**
- 8- Approbation du compte administratif 2024 du budget **Principal**, du budget annexe **BIL**, du budget annexe **ZA** et du budget annexe **SPANC**
- 9- Vote du budget prévisionnel 2025 **Principal**, du budget annexe **BIL**, du budget annexe **ZA**, du budget annexe **SPANC** et de la **fiscalité** 2025.

Questions diverses

- Monsieur MAHET soumet pour approbation le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire du 11 décembre 2024.

Remarque de Mme Sophie LEROUX qui précise que Monsieur François GOMEZ est Président du SIVOM de la Divette et non du syndicat de la Divette (SIAED) = Correction faite sur ledit PV.

☞ **Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le procès-verbal du 11 Décembre 2024.**

- Suite au décès de :

- Monsieur Maurice FAGOO ancien Maire d'AMY,
- Monsieur Michel PERRONNET, ancien maire de VILLERS SUR COUDUN,

- Monsieur Michel CORDONNIER, ancien maire GOURNAY SUR ARONDE,

Monsieur MAHET invite les délégués communautaires à observer une minute de silence en leur mémoire.

- Puis Monsieur MAHET demande à Monsieur HAUDIQUET de présenter le contenu du dossier de Conseil Communautaire remis à chaque délégué.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2027 AVEC L'ADIL

☞ Présentation par Messieurs MAHET et DE PAERMENTIER.

Monsieur MAHET accueille, puis donne la parole à Madame TURLAN, Directrice de l'ADIL, laquelle présente sa structure.

Madame TURLAN rappelle qu'il s'agit d'une association départementale en charge du droit du logement et de la rénovation de l'habitat en collaboration avec « France Rénov ». Elle présente, ensuite, les différentes actions menées à destination du grand public.

Monsieur de FRESSE DE MONVAL demande en quoi consistent les « Balades thermiques ». Madame TURLAN répond qu'il s'agit de balades organisées dans les villages visant à sensibiliser les gens à la perte thermique à l'aide d'une caméra thermique.

Madame TURLAN interpelle les élus au sujet des fraudes nombreuses constatées en matière de démarchage téléphonique ou à domicile à propos des travaux à réaliser sur l'habitat. Les six principaux points de vigilance visant à éviter les escroqueries sont présentés et Madame TURLAN propose de participer à une réunion plus spécifique présentant ce thème à l'occasion d'une commission liée à l'habitat.

Monsieur MAHET propose qu'un article relatif aux missions de l'ADIL soit inséré dans un prochain magazine du Pays des Sources.

Le 20 novembre 2024, le Bureau Communautaire a délibéré pour que la collectivité intègre le Service Public de la Rénovation de l'Habitat proposé par l'ANAH en souscrivant au PIG Pacte Territorial France Rénov'.

Les objectifs du PIG Pacte Territorial France Rénov' sont ainsi définis :

- Poursuite et développement de la dynamique territoriale : mobilisation des ménages et des professionnels, repérage et mobilisation de publics spécifiques : précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne, autonomie, copropriétés non- dégradées...

- Information, conseil et orientation des ménages quels que soient leurs revenus et leur projet de rénovation de leur habitat ; de même pour les copropriétés.

- Coordination et articulation avec les dispositifs d'intervention spécifiques existant sur le territoire

:

- Accueil et organisation du service assurés par l'ADIL de l'Oise / le guichet unique de l'EPCI en complément des permanences de l'ADIL de l'Oise.

En complément et pour conforter ce déploiement, il est proposé de passer une convention de partenariat avec l'ADIL de l'Oise, convention appelée à se substituer à la convention précédente et à durer 3 ans (par périodes de 1 an).

Cette convention permettra de faire bénéficier le public des consultations Info-Logement et Conseil France Rénov' proposées par l'ADIL sur le territoire, par téléphone ou Internet et de coordonner les différentes animations de l'ADIL avec celles du territoire.

Le total de la charge financière de la convention avec l'ADIL s'élève à 1 192,08 € pour 2025.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **APPROUVE** les objectifs du PIG Pacte Territorial France Rénov'
 - **APPROUVE** le projet de Convention de partenariat avec l'ADIL de l'Oise
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Monsieur MAHET remercie Madame TURLAN de sa venue pour présenter l'Agence Départementale d'Information sur le Logement.

VALIDATION DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE (PAMS)

☞ Présentation par Madame SWYNGHEDAUF

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 demande aux Régions, en binôme avec les Départements, de co-piloter l'élaboration des plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire (PAMS) afin que l'ensemble des acteurs d'un même bassin de mobilité se coordonnent mieux pour accompagner les personnes en situation de précarité, de handicap, de vulnérabilité sociale ou encore en apprentissage, dans leurs déplacements quotidiens, notamment pour accéder à l'emploi.

Conformément à l'article L 1215-3 du code des transports, la Région et le Département de l'Oise co-pilotent l'élaboration du PAMS du bassin de mobilité Est de l'Oise. Une participation de l'Etat, via le Commissariat à la lutte contre la pauvreté, a été mise en place en Hauts-de-France. Un PAMS doit être élaboré à l'échelle de chaque bassin de mobilité dont les contours ont été arrêtés par la Région par délibération du 27 janvier 2022.

Le bassin de mobilité Est de l'Oise compte 14 EPCI dont 12 autorités organisatrices de la mobilité.

Près d'un an et demi a été nécessaire afin de concevoir ce PAMS qui aura une durée de 5 ans (2025-2029). Une concertation a été mise en place avec notamment les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), les EPCI sur lesquels la Région est AOM de substitution (CC du Pays des Sources et CC Senlis Sud Oise), le syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO), les associations, les représentants d'usagers, les entreprises, les collectivités locales et les organismes accompagnant les publics vulnérables.

Sur la base d'un diagnostic coconstruit, les acteurs du bassin Est de l'Oise ont défini collectivement quatre enjeux qui correspondent à autant de défis à relever dans ce territoire en matière de mobilité, plus particulièrement pour répondre aux besoins des personnes vulnérables :

- Une meilleure connaissance des besoins et des services de mobilité pour mieux informer la population
- La coordination des acteurs de la mobilité
- La recherche d'un équilibre territorial dans l'offre de mobilité

- La mobilisation des acteurs autour de problématiques spécifiques

Il est précisé que le PAMS a été validé lors du comité de pilotage du 25 novembre 2024 et que la Région Hauts-de-France a approuvé ce document par délibération n° 2025.00222 du 30 janvier 2025.

Les signataires du PAMS Est de l'Oise sont les suivants : l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département de l'Oise, les AOM du bassin, les EPCI non AOM et le SMTCO.

Monsieur MAHET précise que la CCPS n'a ni le temps, ni les moyens humains pour suivre ces dossiers en qualité d'autorité organisatrice.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **APPROUVE** le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire de l'Est de l'Oise (PAMS),
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

MODIFICATION DES STATUTS ET EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SMOA

☞ Présentation par Monsieur CORMIER

➤ Extension périmètre GEMA :

Par arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2024, le périmètre relatif à l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) par le SMOA s'est étendu aux bassins du Matz, de la Divette et uniquement à la partie aval des rus forestiers de Laigue. Afin de respecter la cohérence du bassin versant, il est nécessaire de procéder à l'extension du périmètre syndical aux communes situées en tête du bassin des rus forestiers de Laigue.

En effet, par délibération de principe en date du 12 décembre 2024, les membres du SMOA ont acté la demande de transfert de la compétence GEMA de la CCLO afin de respecter la cohérence des bassins versants des rus forestiers de Laigue, soit les 3 communes suivantes (en partie) : Saint-Crépin-aux-Bois, Rethondes, Tracy-le-Mont (1 845 habitants, 34 km de cours d'eau, 381 ha de zones humides).

En conséquence, le SMOA sera en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMA à l'échelle de la totalité des bassins versants des rus forestiers de Laigue qui s'étendent sur une partie de la CCLO (amont) et de la CC2V (aval).

Ainsi, le périmètre d'intervention GEMA couvrira 140 communes, soit 3 communes supplémentaires, pour une population totale de 188 225 habitants. *In fine*, le SMOA sera en charge de 509 km de cours d'eau et 9 621 ha de zones humides.

En ce qui concerne l'instance décisionnelle du SMOA, il est proposé de maintenir la composition actuelle des 68 membres du Comité Syndical et d'y ajouter 1 délégué supplémentaire représentant la CCLO, soit un total de 69 membres.

Au niveau financier, les nouvelles cotisations de la CCLO seront versées au budget annexe GEMA. Pour mémoire, la participation financière des collectivités membres du SMOA au titre de la GEMA est calculée en fonction de la population présente au sein du périmètre syndical.

➤ Nouvelle compétence « à la carte » RUISSELLEMENT :

Depuis fin 2021, le SMOA porte une étude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence ruissellement (alinéa 4° article L. 211-7-I du code de l'environnement) à l'échelle du bassin Oise-Aronde (hors GEPU). À l'issue de nombreux débats en comité de pilotage et lors des ateliers de concertation du printemps 2022, les élus locaux ont majoritairement validé le principe du transfert de la compétence communale ruissellement à l'EPCI-FP puis *in fine* au SMOA.

À noter que depuis 2014, de nombreuses communes ont entrepris elles-mêmes des actions (études, travaux) avec l'assistance technique et administrative du SMOA. Le présent projet de transfert « à la carte » de la compétence des EPCI-FP au SMOA répond directement aux enjeux locaux en opérant à l'échelle pertinente et cohérente du bassin versant rural. À cet effet, le syndicat sera en mesure d'intervenir à l'échelle des communes concernées par le transfert « à la carte » des EPCI-FP pour des motifs d'intérêt général en lien avec la maîtrise des coulées de boue et des ruissellements agricoles dans le but de l'atteinte du bon écologique, ou pour des raisons d'urgence.

Au niveau financier, les nouvelles cotisations seront versées au budget annexe RUISSELLEMENT. Les cotisations des EPCI-FP concernés comprennent une part fixe (charges de personnels, entretien) et une part variable (étude, travaux).

En ce qui concerne la gouvernance, il est proposé de créer un collège ruissellement auquel siègent les délégués titulaires et suppléants des EPCI-FP membres ayant transféré au syndicat ladite compétence. En conséquence, ne prennent part au vote que les délégués représentant les membres concernés par l'affaire mise en délibération.

Il est à noter que l'approbation des statuts n'engage pas le transfert de ladite compétence de l'assemblée délibérante. Ainsi, l'éventuel transfert de la compétence RUISSELLEMENT par un EPCI-FP membre du SMOA fera l'objet d'une délibération dédiée.

Monsieur MAHET indique que ce point génère également une modification des statuts de la CCPS.

Monsieur GOMEZ demande si le coût de l'étude va être pris en charge par le Pays des Sources ou si une participation financière va être demandée aux communes concernées. Monsieur CORMIER rappelle les propos d'approche financière tenus par Monsieur DECHAMPS lors du Conseil Communautaire de décembre dernier. Le reste à charge devrait être nul pour les communes concernées. L'idée est que les communes initient le transfert afin que la CCPS le fasse également. Compte tenu du temps consacré aux études, il n'y aura pas de travaux en 2025.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** la modification de statuts du Syndicat Mixte Oise-Aronde,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

PROGRAMMATION VOIRIE 2025

☞ *Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER*

Après visite du cabinet APER, programmeur et maître d'œuvre de la Communauté de Communes du Pays des Sources, la programmation des travaux d'entretien de voirie a été établie, par commune et par rue, selon le tableau ci-joint.

Cette programmation a reçu l'avis favorable de la commission voirie du 19 novembre 2024.

Ces travaux correspondent à un devis estimatif de 770 289,15 € TTC pour une enveloppe budgétaire de 800 000 € qui est proposée au budget 2025. Cette programmation ne tient pas compte d'éventuels ajouts en cours d'année 2025 et des probables révisions de prix.

La programmation des travaux et la maîtrise d'œuvre ont un coût de 12 000,00 € TTC. Les travaux sont réalisés par l'entreprise EUROVIA.

Dans la liste des travaux, sont prévus, comme depuis 2011, des petits aménagements de voirie devant des bâtiments officiels de communes.

Monsieur CORMIER tient à remercier la CCPS et les entreprises qui ont réalisé des travaux de voirie dans sa commune.

Monsieur MAHET rappelle qu'au travers de ces travaux de voirie réalisés chaque année, dans toutes les communes, il s'agit bien d'une aide directe de la CCPS vers ses communes-membres.

- ⇒ Après en avoir délibéré, par une abstention et 46 voix pour, le Conseil de Communauté, à la majorité des membres présents,
- **VALIDE** la programmation 2025 des travaux d'entretien des voiries et des aménagements paysagers,
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

AVENANT AU CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

☞ Présentation par Monsieur MAHET

La Communauté de Communes du Pays des Sources a signé avec l'État un « Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) le 31/12/2021.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), évoluent en « Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique » (CRTE) pour enrichir le partenariat local, poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions du territoire à l'échelle du bassin de vie en renforçant les ambitions écologiques.

Comme rappelé dans l'instruction du 30 avril 2024 relative à la relance des CRTE, ce contrat constitue un cadre d'échanges avec l'État pour identifier les priorités d'action et un vivier de projets portés par les collectivités avec le soutien potentiel financier et en ingénierie de l'État, de ses opérateurs et des autres partenaires publics ou privés. Le contrat est susceptible d'être actualisé annuellement.

Les actions retenues pourront être cofinancées par l'État, par le biais de subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales (DETR, DSIL, FNADT, Fonds Vert...) pour lesquelles elles seraient éligibles.

Un avenant au CRTE initial est donc nécessaire. Il a pour objet d'actualiser le CRTE signé le

31/12/2021 entre la Communauté de Communes du Pays des Sources et l'État, pour les années 2025 à 2026.

Il actualise et complète les orientations stratégiques indiquées ci-après pour l'accélération de la transition écologique du projet approuvé le 15/12/2021 à savoir :

- Orientation 1 : Soutenir le développement et l'attractivité du territoire
- Orientation 2 : Favoriser la transition écologique

Au regard des priorités du territoire et des enjeux de transition écologique, l'avenant traduit les évolutions liées aux axes des orientations stratégiques retenues ainsi que des actions visées.

Le reste du contrat est inchangé.

La maquette financière reprend l'ensemble des actions déposées par les collectivités du territoire au titre du CRTE auprès de l'État pour la DETR, DSIL, FNADT, Fonds Vert. Elle est annexée à l'avenant et est susceptible d'évoluer. Elle précise les montants des coûts prévisionnels et subventions attendues de l'État.

Monsieur HAUDIQUET précise que le tableau présenté ne recense que les dossiers ayant fait l'objet d'une remontée à la CCPS. En conséquence, il n'est peut-être pas exhaustif.

A propos des travaux sur les terrains de football qui vont être recouverts de synthétique, Monsieur GOMEZ considère que déclarer ces dossiers dans le cadre du CRTE est une gageure.

Monsieur HAUDIQUET répond que cela a été fait sur proposition de la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture.

Monsieur MAHET confirme.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** l'avenant au CRTE
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ HOMMES – FEMMES 2024 DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES

☞ Présentation par Monsieur MAHET

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il est proposé à l'assemblée de prendre connaissance du rapport annuel 2024 de la communauté de communes sur l'égalité hommes-femmes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2025.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le rapport sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes 2024 de la communauté de communes,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2024 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le Compte de Gestion 2024 du Budget Principal de la communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE BIL (BATIMENT INDUSTRIEL LOCATIF)

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2024 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le Compte de Gestion 2024 du Budget annexe BIL
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE ZA (ZONE D'ACTIVITÉS)

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2024 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe Zone d'Activités,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Présentation par Monsieur MAHET

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2024 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe SPANC,
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER

Monsieur Alain DE PAERMENTIER, vice-Président présente le Compte Administratif 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2024 du Budget Principal

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	<i>Fonctionnement</i>	6 769 159,74	7 676 091,12	906 931,38
	<i>Investissement</i>	1 794 344,19	1 005 438,89	-788 905,30
Résultat de l'exercice		8 563 503,93	8 681 530,01	118 026,08
Résultat N-1 reporté	<i>Fonctionnement</i>	0,00	8 041 586,81	8 041 586,81
	<i>Investissement</i>	0,00	2 587 993,10	2 587 993,10
	Total N-1	0,00	10 629 579,91	10 629 579,91
Résultat de clôture		8 563 503,93	19 311 109,92	10 747 605,99
Restes à réaliser	Investissement	2 954 457,35	543 166,82	-2 411 290,53
Résultat avec RAR		11 517 961,28	19 854 276,74	8 336 315,46

- ⇒ Après en avoir délibéré, par 45 voix pour, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,
- **VALIDE** le Compte Administratif 2024 du Budget Principal,
 - **AUTORISE** le vice-Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

☞ *Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER*

Le compte administratif 2024 du Budget Principal fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 8 948 518,19 € (906 931,38 € + 8 041 586,81 €) ainsi qu' un excédent de la section d'investissement cumulé de 1 799 087,80 € (- 788 905,30 € +2 587 993,10 €) et un solde des restes à réaliser 2024 de - 2 411 290,53 €.

- ⇒ Après en avoir délibéré, par 45 voix pour, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,
- **AUTORISE** l'affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2024 comme suit :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement (+ 1 799 087,80 €), compte tenu du solde des restes à réaliser 2024 (- 2 411 290,53 €) par l'inscription au compte 1068 d'une somme de 612 202,73 €.
 - solde disponible à reporter en section de fonctionnement (inscription de la somme de 8 336 315,46 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).
 - **AUTORISE** le vice-Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 **DU BUDGET ANNEXE BIL**

☞ *Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER*

Monsieur DE PAERMENTIER, vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe BIL 2024 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2024 Budget Annexe BIL

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Fonctionnement	46 843,38	48 897,00	2 053,62
	Investissement	17 297,00	46 347,00	29 050,00
Résultat de l'exercice		64 140,38	95 244,00	31 103,62
Résultat N-1 reporté	Fonctionnement	0,00	20 169,78	20 169,78
	Investissement	0,00	235 678,77	235 678,77
	Total N-1	0,00	255 848,55	255 848,55
Résultat de clôture		64 140,38	351 092,55	286 952,17

- ⇒ Après en avoir délibéré, par 45 voix pour, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,
- **VALIDE** le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe BIL
 - **AUTORISE** le vice-Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 **DU BUDGET ANNEXE ZA**

☞ *Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER*

Monsieur DE PAERMENTIER, vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe ZA 2024 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2024 Budget Annexe ZA

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Fonctionnement	150 277,22	99 460,00	-50 817,22
	Investissement	0,00	150 277,22	150 277,22
Résultat de l'exercice		150 277,22	249 737,22	99 460,00
Résultat N-1 reporté	Fonctionnement	0,00	752 881,17	752 881,17
	Investissement	450 335,23	0,00	-450 335,23
	Total N-1	450 335,23	752 881,17	302 545,94
Résultat de clôture		600 612,45	1 002 618,39	402 005,94

- ⇒ Après en avoir délibéré, par 45 voix pour, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,
- **VALIDE** le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe ZA,
 - **AUTORISE** le vice-Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE SPANC

👉 Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER

Monsieur DE PAERMENTIER, vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe SPANC 2024 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2024 Budget Annexe SPANC

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Exploitation	44 886,21	54 062,92	9 176,71
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		44 886,21	54 062,92	9 176,71
Résultat N-1 reporté	Exploitation	0,00	55 505,25	55 505,25
	Investissement	0,00	0,00	0,00
	Total N-1	0,00	55 505,25	55 505,25
Résultat de clôture		44 886,21	109 568,17	64 681,96

- ⇒ Après en avoir délibéré, par 45 voix pour, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,
- **VALIDE** le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe SPANC,
 - **AUTORISE** le vice-Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Monsieur MAHET remercie les délégués de la confiance qui lui est témoignée à l'occasion du vote des comptes administratifs 2024 de la CCPS.

PRÉSENTATION DES BUDGETS PRINCIPAL,

ANNEXES BIL, ZA, SPANC 2024

Monsieur MAHET propose que le budget soit présenté par vocation par les vice-Présidents et lui-même. Il précise que les chiffres indiqués sur les documents de présentation font apparaître des dépenses et recettes ainsi que les soldes.

Monsieur MAHET rappelle que cette présentation est la synthèse des travaux des commissions propres à chaque vocation.

Administration générale :

- Monsieur MAHET annonce le démarrage de la construction du bâtiment technique sur le site du siège du Pays des Sources.
- Pour ce qui concerne le SCoT, Monsieur MAHET rappelle l'obligation de mise à jour du document avant le 19/06/2025.
 - ➔ Information de Monsieur MAHET qui annonce que le Conseil Communautaire de Juin aura lieu le **MARDI 17** afin de procéder à la validation du bilan du SCoT .
SCOT qui deviendrait caduque si aucune décision n'est prise avant le 19.06.2025.
- Réparation et entretien des toits-terrasses de certains bâtiments du siège et des gymnases.

Monsieur d'ARRENTIERES souhaite savoir qui fait la maintenance du logiciel ADS.

Monsieur HAUDIQUET répond qu'il s'agit du fournisseur du logiciel, comme c'est le cas pour tous les logiciels métier (RPE/Compta...).

Aménagement-Urbanisme-Habitat : Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER

Animation Jeunes : Présentation par Monsieur NANCEL

Communication/Culture : Présentation par Monsieur PEYR

Développement économique- ZA-BIL : Présentation par Monsieur DE PAERMENTIER

Gymnases & Sports : Présentation par Monsieur NANCEL

- Monsieur MAHET déclare que la décision prise de ne pas réaliser de piscine sur le territoire a été plutôt bien compensée par le dispositif d'aides financières proposées aux familles et aux écoles/RPI dans le cadre de l'apprentissage de la natation.

Eau-SPANC : Présentation par Monsieur CORMIER

Environnement: Présentation par Monsieur CORMIER

- Monsieur DE PAERMENTIER informe les communes et syndicats concernés par la station d'épuration de Ressons sur Matz que concernant les études annoncées, il convient de vérifier si elles ne vont pas faire double emploi avec celles que va lancer la CCPS.
Monsieur CORMIER invite les élus à consulter Alban CAUMARTIN avant de lancer des études.
Monsieur MAHET considère qu'il appartient aux organismes réalisant les études d'être vigilants afin de ne pas instruire deux mêmes dossiers.

Ordures ménagères : Présentation par Monsieur CORMIER

- Madame MÉNARD fait remarquer que la collecte hebdomadaire des OM devrait être remplacée par celle du tri sélectif et inversement. En effet, compte tenu des consignes de tri qui sont de plus en plus respectées, les bacs jaunes deviennent trop petits.

Monsieur CORMIER répond que ce point sera précisément vu à l'échéance du marché qui aura lieu dans deux ans. De plus, il est possible, dans certains cas, de demander l'échange d'un petit container contre un plus volumineux.

Fonds Vert : Présentation de ce nouveau dispositif par Monsieur MAHET.

Pays de Sources et Vallées : Présentation par Monsieur MAHET

- A la demande de Monsieur MAHET, Monsieur NANCEL fait un point sur les dossiers « Plan Alimentaire Territorial » (PAT), PCAET et de l'« Espace Test ».
Monsieur NANCEL annonce que le remboursement de l'avance de trésorerie accordée il y a quelques années par le Pays des Sources interviendra en 2025, avant la fin du mandat.

Services à la population : Présentation Madame SWYNFHEDAUF.

- Concernant le Centre de Santé du Pays des Sources à Conchy /Beaulieu, Monsieur MAHET annonce que le déficit, auquel la CCPS a à faire face, diminue d'année en année. Celui-ci est absorbé par l'ADMR
Sue le même sujet Madame SWYNGHEDAUF souhaite voir s'installer un 3^{ème} médecin généraliste mais les locaux actuels sont trop exigus.
Monsieur MAHET conclut en déclarant que ce Centre de Santé est une réussite et répond à l'attente de nombreux habitants en palliant partiellement au manque de médecins généralistes sur le territoire.

Tourisme : Présentation Madame PINSSON.

- Le recrutement de la chargée de développement touristique est une bonne chose pour s'attacher, en lien avec la CC2V à promouvoir le tourisme local.
Monsieur MAHET rappelle qu'il s'agissait d'un objectif fixé pour cette mandature.

Très Haut Débit :

- Monsieur MAHET rappelle que la dépense réalisée par la CCPS à hauteur de 4.5 millions d'euros est un geste solidaire envers ses communes membres.

En conclusion, Monsieur MAHET remercie les vice-Présidents, le Directeur et les responsables de services qui ont contribué à la mise en place, puis à l'exécution de ces budgets.

De plus, il précise que les budgets présentés sont le plus exacts possible avec, chaque année, une cohérence avec le réalisé.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Monsieur le Président présente le Budget Principal équilibré :

Section de fonctionnement :

17 667 458,27 €

Section d'investissement :

16 697 462,38 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- ⇒ Après en avoir délibéré, par 46 voix pour et une abstention, le Conseil de Communauté, à la majorité des membres présents,
- **ADOPTE** le Budget Principal 2025 de la Communauté de Communes,
 - **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.
 - **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

VOTE DU BUDGET ANNEXE BIL 2025

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Monsieur le Président présente le Budget annexe BIL équilibré :

Section de fonctionnement :
77 520,40€

Section d'investissement :
309 475,77 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **ADOPTE** le Budget Annexe BIL 2025 de la Communauté de Communes,
 - **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.
 - **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

VOTE DU BUDGET ANNEXE ZA 2025

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Monsieur le Président présente le Budget annexe ZA équilibré :

Section de fonctionnement :
1 123 148,95 €

Section d'investissement :

546 803,00 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **ADOPTE** le Budget Annexe ZA 2025 de la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC 2025

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Monsieur le Président présente le Budget annexe SPANC équilibré :

Section d'exploitation:

81 180,00 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **ADOPTE** le Budget Annexe SPANC 2025 de la Communauté de Communes,
- **CHARGE** le Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2025

☞ Présentation par Monsieur MAHET

Les taux de fiscalité (TH, TFB, TFNB, CFE) proposés pour 2025 correspondent à ceux votés en 2024.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **VALIDE** les taux de fiscalité proposés comme suit pour 2025 :
 - Taxe d'Habitation 6,90 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 7,51 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 21,39 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 6.63%
 - CFE de Zone 24,88 %
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de ces décisions.

QUESTIONS DIVERSES :

- Comme précédemment annoncé, Monsieur MAHET rappelle la date du prochain Conseil Communautaire qui aura lieu le **MARDI 17 JUIN 2025 à 18H30**.
- Monsieur PEYR fait un point sur l'utilisation du dispositif « Panneau Pocket » avec la remise d'une « charte » qui aurait dû être remise à chaque commune à l'occasion de sa souscription.
- Monsieur PIECHON tient à féliciter le services ADS pour la qualité des services rendus.
- Monsieur MAHET rappelle l'importance de la prise de compétence « Eau et Assainissement ». Monsieur CORMIER confirme en déclarant qu'il est nécessaire de bien se préparer à ce transfert de compétence. Les réseaux sont vieillissants, les trésoreries des syndicats sont tendues et il s'agit d'une lourde réflexion qui implique un renfort au niveau du service « Environnement ».
- Monsieur GOUT mentionne le problème rencontré par le départ en retraite de secrétaires de mairie et la difficulté rencontrée avec les logiciels qui ne sont pas tous les mêmes. Monsieur MAHET répond que la CCPS a déjà travaillé sur ce dossier et qu'il conviendrait maintenant de se rapprocher du CDG ou de l'association des Maires de l'Oise.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur MAHET clôt la réunion à 21 H 30.

La Secrétaire,

Le Président,

Françoise MORIN

René MAHET